

## Hypothèques

### Souhaitez-vous un prêt hypothécaire de la Fondation Abendrot?

La Fondation Abendrot octroie des hypothèques pour l'acquisition d'immeubles d'habitation. Nos critères d'attribution sont les suivants:

#### Cadre de crédit

Pour les biens immobiliers à usage privé, les hypothèques de premier rang sont accordées jusqu'à 80 % de la valeur du bien.

#### Taux d'intérêts

La Fondation Abendrot octroie des hypothèques à des taux d'intérêt [SARON](#) et des hypothèques à taux fixe.

Nous ne proposons pas de taux d'intérêts inférieurs au taux d'intérêt minimal LPP.

#### Constitution de sûreté

Tous les prêts sont garantis par des lettres de créance de premier rang grevant le bien immobilier. D'autres mesures peuvent si nécessaire être convenues.

#### Amortissement

Un amortissement n'est en général pas prévu pour les hypothèques de premier rang. Au moment de la retraite, l'hypothèque doit être amortie à 50% de la valeur du bien immobilier.

#### Préavis de résiliation

Les hypothèques SARON peuvent être résiliées à la fin de chaque trimestre ou à l'échéance de la durée convenue. Les hypothèques fixes s'achèvent à l'expiration de la période convenue.

#### Dossier de demande

Les documents suivants sont nécessaires pour l'examen d'une demande d'hypothèque:

- Extrait du registre foncier (original ou copie)
- Description du bien immobilier
- Estimation du bien immobilier
- Attestation de financement du capital propre
- Autres documents utiles, par exemple dossier de vente ou un certificat de prévoyance (en cas de retraite imminente)

#### Traitement et durée de traitement de la demande

Pour le traitement d'une demande d'hypothèque, il nous faut environ six semaines après réception de tous les documents utiles.

#### Cela vous intéresse?

Si vous souhaitez bénéficier d'un prêt hypothécaire de la part de la Fondation Abendrot, nous vous prions de nous envoyer les documents susvisés. Nous répondrons volontiers à vos questions, par courrier ou par téléphone.